

ACTIVITÉ 12**L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ INTERNE**

Les résultats des actions menées lors de l'analyse de faisabilité interne renseignent sur la pertinence de la formule d'alternance travail-études pour le programme ciblé de même que sur le contexte d'application des fonctions de travail visées. Ils apportent également un éclairage sur les coûts prévisibles de la mise en œuvre du projet d'alternance travail-études.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 12.1**FORMULER UN PROJET PRÉLIMINAIRE.**

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ÉLABORE UN PROJET PRÉLIMINAIRE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES POUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES CIBLÉ AFIN D'EN VALIDER LA PERTINENCE ET LA FAISABILITÉ PÉDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES.

L'ÉLABORATION DU PROJET PRÉLIMINAIRE COMPORTE SIX ÉTAPES :

- l'appropriation des conditions générales d'exercice de la fonction de travail;
- le recensement des tâches et des opérations pouvant être réalisées en milieu de travail;
- l'établissement de la correspondance entre ces tâches, ces opérations et les compétences visées par le programme d'études;
- le regroupement de l'ensemble de la formation en phases d'alternance;
- l'établissement d'un calendrier d'alternance travail-études;
- l'élaboration des grilles d'évaluation.

Lorsque le projet comprend à la fois des séquences de développement et de mise en œuvre de compétences, elles sont organisées de façon distincte et développées selon leur modèle d'élaboration respectif.

De plus, tout projet préliminaire doit préciser si les séquences en milieu de travail sont rémunérées et inclure une projection du nombre d'élèves susceptibles de participer au projet au cours des prochaines années.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 12.2

SITUER LE PROGRAMME D'ÉTUDES DANS LES ORIENTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT.

LA PERTINENCE DE RETENIR UN PROGRAMME D'ÉTUDES POUR L'ADAPTER À LA FORMULE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES DÉPEND DE LA NATURE MÊME DU PROGRAMME VISÉ ET DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.

L'analyse du programme d'études doit permettre d'y insérer des séquences en milieu de travail en alternance avec des séquences en milieu scolaire.

D'autre part, l'établissement d'enseignement, après avoir mis à jour son plan de développement interne, établit, à partir de la liste des programmes d'études qu'il offre, la liste de ceux qui sont le plus en relation avec les secteurs de formation retenus dans son plan d'action au regard du développement de son offre de services.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 12.3

IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES CONCERNÉES PAR LE PROJET.

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT S'ASSURE DE POSSÉDER LES RESSOURCES HUMAINES AINSI QUE L'EXPERTISE QUE REQUIERT LE PROJET. AU BESOIN, IL DEVRA ENTREPRENDRE DES ACTIONS VISANT À MOBILISER LES ÉQUIPES TOUCHÉES PAR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES RETENUS.

Dans un premier temps, il importe de vérifier si l'établissement dispose des ressources humaines requises par le projet ou de réunir, si besoin est, l'expertise nécessaire.

Il peut aussi s'avérer nécessaire d'employer une stratégie d'information et de consultation auprès de son personnel afin de vérifier son intérêt et de susciter son adhésion et sa collaboration à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.